

Règlements officiels du concours « Concours Ultime sous-marin gourmiam » (collectivement le « Concours ») les restaurants Toujours Mikes (le « Commanditaire du Concours ») et « Client » (la « Personne » ou « Personnes »).

LES RÈGLES ET LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS (les « Règlements »)

1. DURÉE DU CONCOURS: Le Concours prend place au Québec et en Ontario commencera le mardi 5 septembre 2023, à 11 h 00, Heure avancée de l'Est, et continuera jusqu'à 23 h 59 min 59 s, Heure avancée de l'Est, le dimanche 26 novembre 2023 (la « Durée du Concours »).

2. ADMISSIBILITÉ: Pour participer au Concours et être admissible de gagner, une personne doit résider au Québec ou en Ontario, doit être âgé de 18 ans ou plus, et ne doit pas être une personne au bénéfice de laquelle le Concours est tenu, son employé, son représentant, son mandataire, un membre du jury, et les personnes avec qui ils sont domiciliés, les sociétés affiliées au Commanditaire du Concours ou ses agences promotionnelles et publicitaires.

3. COMMENT S'INSCRIRE: Avoir 18 ans ou plus, et être résident de la province du Québec ou de l'Ontario. Aucun achat n'est nécessaire pour gagner. Durant la Durée du Concours, la Personne s'inscrit au Concours via le formulaire d'inscription en ligne à www.concoursgourmiam.ca. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de participation en ligne sur notre site web, et de voter pour l'un des trois (3) sous-marins présentés sur l'encart de menu et sur le formulaire de participation en ligne. Chaque personne a droit à une (1) participation, par jour, pendant toute la période du concours.

Aux fins des présents Règlements, le participant est, selon la procédure d'inscription détaillée dans le présent paragraphe, la Personne dont l'adresse courriel est inscrite sur le formulaire d'inscription en ligne. C'est cette ladite Personne à qui le prix sera remis si elle est déclarée gagnante. Les entrées sont limitées à une par Personne par jour.

4. PRIX: Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles inscrites et reçues. Il y aura un (1) prix d'une valeur de 5763,35\$: 1 an de sous-marins gratuits. La valeur est établie selon le prix d'un sous-marin jardin de rêves 7 po x 365 jours. Le prix remis sera sous forme de douze (12) carnets de coupons pour l'année, c'est-à-dire un (1) par mois, à partir du 1^{er} janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024, à raison d'un coupon par jour. Limite de 5 coupons réclamés par jour, par restaurant.

Le prix est valide à partir du 1^{er} janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024, après quoi les coupons inutilisés seront considérés invalides.

Un tirage au sort sera effectué le 28 novembre 2023, parmi toutes les participations reçues.

Le Prix ne peut pas être échangé contre sa valeur en argent. Il est non-remboursable et non-transférables. Il n'a aucune valeur de revente et le Prix doit être accepté par le Gagnant (tel que ce terme est ci-après défini) tel qu'attribué. Le Commanditaire du Concours ne fait aucune garantie expresse ou tacite concernant le Prix et ainsi, n'est pas responsable de toute insatisfaction ou défaut du

Prix ou de toute taxe, frais, coûts ou autres charges qui seraient applicables en lien avec le Prix. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit de substituer le Prix à un prix d'une valeur égale ou supérieure au cas où le Prix ne serait pas disponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté ou du ressort du Commanditaire du Concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, si nécessaire. Des dispositions seront prises par le Commanditaire du Concours pour livrer le Prix au Gagnant. Le Commanditaire du Concours acquittera les frais d'une seule livraison du Prix à l'adresse résidentielle du Gagnant par le biais d'un messenger local, mais ne peut être tenu responsable de tout dommage ou perte du Prix résultant d'une faute, omission ou action du messenger. Le Gagnant doit satisfaire tous les autres critères d'admissibilité ainsi que toutes les politiques de l'entreprise du Commanditaire du Concours, s'il y a lieu. La livraison du Prix au Gagnant sera dans les 14 jours suivant la réception du formulaire de décharge rempli et signé.

5. SÉLECTION: il y aura un tirage au sort le 28 novembre 2023, à 11 h (HE), parmi toutes les participations reçues via le concoursegourmiam.ca au bureau du Commanditaire du Concours situé au 8210, route Transcanadienne, St. Laurent, QC, H4S 1M5. Toute inscription qui est incomplète, frauduleuse, perdue, en violation des règles, ou reçues après la fermeture de la Durée du Concours sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix. Toutes les inscriptions reçues répondant aux critères d'admissibilité feront parties du même tirage et seront traitées équitablement aux fins de la sélection d'un participant (le « Participant Sélectionné »).

Le Participant Sélectionné par le tirage sera avisé par courriel ou par téléphone dans les 48 heures après le tirage. Si un Participant sélectionné ne peut pas être contacté (e) après 4 jours, il/elle perd le prix sans compensation et un nouveau Participant Sélectionné sera tiré au sort par le Commanditaire du Concours. Le Commanditaire du Concours et ses agents sont libérés de toute responsabilité liée à l'entrée d'un numéro de téléphone et/ou adresse courriel incorrecte par le participant. Une fois contactés avec succès, le Participant Sélectionné aura alors quatre (4) jours pour répondre au Commanditaire du Concours et répondre correctement, dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique $[(5 + 7) \times (9-4)]$, signer, compléter et retourner un « formulaire de décharge » par courriel pour être déclaré un gagnant (le « Gagnant »). Si le Participant Sélectionné ne parvient pas à :

1. répondre au Commanditaire du Concours durant le temps alloué ;
2. répondre correctement à la question d'habileté mathématique, indiquée sur le formulaire de décharge, dans le temps alloué ;
3. compléter et retourner le formulaire de décharge au Commanditaire du Concours durant le temps alloué ou ;
4. s'il est inadmissible pour une raison quelconque; un nouveau Participant Sélectionné sera tiré au sort jusqu'à ce qu'un Gagnant soit déclaré pour le Prix. Le Commanditaire du Concours prendra les dispositions nécessaires avec le Gagnant pour livrer le Prix à la résidence du Gagnant. Le Commanditaire du Concours ne peut être tenu responsable si le Gagnant ne fournit pas une adresse de livraison valide dans le formulaire de décharge.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

6. Le Commanditaire du Concours se réserve à sa seule discrétion le droit d'annuler ou de suspendre le Concours en cas d'un virus d'ordinateur, d'un « bogue » ou de n'importe quelle autre cause, échappant au contrôle du Commanditaire du Concours, qui pourrait affecter la sécurité ou la gestion efficace de ce Concours. Le Commanditaire du Concours et ses sociétés affiliées peuvent, à leur entière discrétion et sans préjudice, amender le Concours en tout temps. Le Commanditaire du Concours

i) ne fait aucune représentation ou garantie d'aucune sorte concernant les Prix,

ii) sauf lorsque cela est interdit par la loi, décline toute garantie tacite, et

iii) n'est pas responsable de blessures, pertes, ou dommages de toute nature résultant de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du Prix.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

7. Toute personne s'inscrivant à ce Concours ou essayant de le faire par des moyens qui seraient injustes envers les autres participants, contraires aux Règlements ou illégaux, y compris, mais non limité, le piratage informatique, sera automatiquement disqualifiée et pourra faire l'objet de poursuites, le cas échéant. Les décisions prises par le Commanditaire du Concours à l'égard de ce paragraphe sont définitives et exécutoires.

8. En s'inscrivant à ce Concours, chaque Personne reconnaît et accepte que le Commanditaire du Concours:

(i) n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de ce Concours et / ou de l'attribution et l'utilisation du Prix,

(ii) ne fait aucune représentation ou garantie d'aucune sorte concernant le Prix, son utilisation et/ou les chances de gagner,

(iii) décline toute garantie tacite,

(iv) n'est pas responsable des blessures, pertes ou dommages de toute nature résultant de l'acceptation du participant au Concours ou de l'utilisation du Prix ou de la participation de ce participant à ce Concours, et

(v) n'est pas responsable de toute réclamation résultant de l'utilisation ou de l'insatisfaction du Prix par le Gagnant.

9. En participant à ce Concours, le Participant Sélectionné consent à la collecte, l'utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours et autorise et

accepte que le Commanditaire du Concours utilise au besoin son nom, sa photographie, son lieu de résidence, sa voix et/ou sa déclaration au sujet du Concours et/ou du Prix, à des fins publicitaires, dans n'importe quel média ou formats, y compris mais non limité à l'Internet, sans avis préalable ni autorisation et sans rémunération ni compensation d'aucune sorte. Sauf comme indiqué autrement dans les présentes Règlements, aucune communication, commerciale ou autre, qui n'est pas liée à ce Concours ne sera envoyée aux participants par le Commanditaire du Concours, à moins que le participant ait par ailleurs autorisé le Commanditaire du Concours ou ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans consentement.

10. Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable du chargement du site web, du dépistage ou de l'affichage d'erreurs, ou de celles résultant de logiciels, de hardware, du courrier, du téléphone, du réseau ou du serveur; le Commanditaire du Concours se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Concours en tout ou en partie, à sa seule discrétion, en cas d'un virus, d'un bug informatique, d'une intervention humaine non autorisée, et de toute autre cause hors de son contrôle qui pourrait corrompre ou affecter la gestion, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le cas échéant.

11. Les Participants Sélectionnés indemnisent et le Commanditaire du Concours, ainsi que ses filiales, sa publicité et agence de marketing et leurs partenaires, employés, agents et représentants, de toute responsabilité pour tout dommage subi du fait de l'acceptation et/ou utilisation (ou la non-acceptation ou non-utilisation) de leur Prix.

12. Les Participants Sélectionnés reconnaissent que, dès réception de leur Prix, l'exécution des services liés à leur Prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur du Prix et garanties pertinentes seront la responsabilité unique et exclusive de fabricants, fournisseurs, distributeurs ou détaillants.

13. Le Commanditaire du Concours et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour le mauvais fonctionnement des composants logiciels, logiciels ou voies de communication ; associés à la perte ou l'absence de tout réseau de communication ; ou liés à des transmissions ayant échoué, en retardée, mal acheminées, incomplète, illisible ou effacées par tout ordinateur ou réseau ; et qui pourrait limiter ou empêcher, la possibilité de toute personne de s'inscrire au Concours. Le Commanditaire du Concours et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour tout dommage ou perte que ce soit qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel et par la transmission de toute information requise pour l'entrée dans le Concours. Le Commanditaire du Concours et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour tout dommage ou perte que ce soit causé par des inscriptions tardives, perdues ou illisibles.

14. Les inscriptions et les renseignements fournis sont la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront pas retournés à la Personne.

15. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

Le Concours est régi par les lois de la province du Québec, lorsque la Personne réside dans cette province.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE DE DÉLIBÉRÉMENT ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE MINER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES DE CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

En participant à ce Concours, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces Règlements, de les avoir compris et d'en accepter les termes et conditions.

Une copie de ces Règlements est disponible sur www.toujoursmikes.ca et peut être obtenue sur demande par courrier adressé à Franchise MTY Inc., attention « Département marketing Toujours Mikes – **Concours Ultime sous-marin gourmiam** » 8210, route Transcanadienne, St. Laurent, QC, H4S 1M5.